



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU
21/03/2018**

Nombre d'élus :

- en exercice : 31
- présents : 23
- procurations : 4
- absents : 8
- ayant pris part au vote : 27

Date de la convocation : 12/03/2018

Conseil syndical : 21/03/2018

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
05/04/2018

Affichage: dès retour de Préfecture

Étaient présents : Max VINCENT, Corinne CARDONA, Michel BALAIS, Claire BELLE, Jean-Marc NOTTIN, Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE, Gérard DARDET, Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER, Denis VERKIN, Éric MAZOYER, Jean-Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON, Vincent PEYTEL, Pascal DAVID, Laurent MONCEL, Bernard BOURBONNAIS, Gérard KECK, Bernard COQUET, Olivier PERROT, Romuald DELABIE, Florence VIGIER ;

Absents représenté(s) :

Pierre GOUVERNEYRE
Marc GRIVEL
Christian COLOMBO
Anne-Laure MATHIAS

Par :

Max VINCENT
Bernard BOURBONNAIS
Gérard DARDET
Vincent PEYTEL

Étai(en)t absent(s) :

Antoine DUPERRAY, Bénédicte KUNTZIGER, Charles MONNERET, Jean-Michel CARRON et Nicolas POUSSINEAU

Secrétaire de Séance élu :

Françoise MAUPAS

Le **mercredi 21 mars 2018**, les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 12/03/2018, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Délibération du Conseil Syndical n° 2018-03-09

DEMANDE DE SUBVENTION A LA METROPOLE DE LYON POUR LES TRAVAUX DE LA MORELLE

RAPporteur : MAX VINCENT PRESIDENT DU SMPMO

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'agriculture périurbaine, le SMPMO a délibéré lors du conseil syndical du 2 mars 2016 pour l'acquisition d'une ancienne ferme située sur le plateau de la Morelle à Curis-au-Mont d'Or.

Ce projet d'acquisition répond à la volonté de favoriser les installations, de conforter les exploitations existantes et de répondre aux besoins de logements pour les exploitants nouvellement installés. Cette acquisition correspond également à la volonté de poursuivre et concrétiser les politiques menées en matière de vocation des terrains, de développement des productions locales et de circuits courts.

Suite à cette acquisition portant sur les parcelles AC 52-53 et 54 situées en zone A au PLU, des travaux seront nécessaires sur les deux bâtiments agricoles présents afin d'aménager :

- Trois anciens logements à vocation agricoles (surface de plancher de 300 m²).
- Des espaces de transformation (petits fruits, séchoir pour plantes cultivées localement et miellerie pour une surface de 120 à 180m²).

A terme les bâtiments seront loués par baux ruraux.

Le SMPMO a fait appel à un cabinet d'architecte ARTECH qui assure la mission d'assistant à Maîtrise d'ouvrage et qui a estimé le montant des travaux à :

Dépenses

Travaux de réhabilitation	380 000 €
Total dépenses	380 000 €

Recettes prévisionnelles attendues

Participation Métropole de Lyon	67 000 €
Financement SMPMO	313 000 €
Total recettes	380 000 €

Le SMPMO n'aura pas recours à l'emprunt et utilisera son excédent de fonctionnement pour permettre la réalisation des travaux de réhabilitation.

Après en avoir délibéré le conseil syndical :

- Approuve à l'unanimité la demande d'aide financière à la métropole de Lyon à hauteur de 67 000€ dans le cadre d'une subvention à l'investissement.
- Autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la participation financière demandée.

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.
Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 21/03/2018*

Max Vincent
Président

